

CHARTRE 2018

Plate-Forme Imagerie & Cytométrie (PFIC)

1. CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION.....	2
2. RESPONSABILITES.....	4
3. TARIFICATION	5
4. HYGIENE & SECURITE.....	5
5. CONFIDENTIALITÉ.....	6
6. PUBLICATION DES TRAVAUX REALISES GRACE AU CONCOURS DE LA PFIC	7
7. MATÉRIEL DISPONIBLE	8
 DECLARATION D'ACCEPTATION DES CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DE LA PLATE-FORME D'IMAGERIE ET CYTOMETRIE	 9

1. CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

1.1 CONDITIONS GENERALES D'ACCES

- L'utilisation des instruments est strictement limitée à l'équipe de la PFIC et aux personnes habilitées par la PFIC, c'est-à-dire ayant reçu une formation exclusivement dispensée par la PFIC.
- L'utilisation des instruments est subordonnée au dépôt d'une fiche projet (matrice fournie par la PFIC), à l'exception des prestations externes ponctuelles. L'imagerie petit animal nécessite dans certains cas un dépôt de projet spécifique à rédiger en commun avec la PFIC.
- Le service est assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, hors jours fériés.
- Les réservations sont enregistrées selon le principe : premier arrivé /premier servi.

1.2 RESERVATIONS

- **Chercheurs et industriels externes à Gustave Roussy**
L'accès aux instruments pour les personnes externes à GR ainsi que les demandes externes concernant les conditions d'accès, les devis pour les formations et les tarifications des services peuvent être obtenues auprès des responsables techniques des instruments :
 - *Imagerie petit animal* : Valérie Rouffiac (valerie.rouffiac@gustaveroussy.fr)
Tel. 01 42 11 64 61 ou 35 07
 - *Cytométrie -Tri cell* : Philippe Rameau (philippe.rameau@gustaveroussy.fr)
Tel. 01 42 11 41 90 ou 35 04
Yann Lécluse (yann.lecluse@gustaveroussy.fr)
Tel. 01 42 11 61 68 ou 35 06
Cyril Catelain (cyril.catelain@gustaveroussy.fr)
Tel. 0142113501 ou 35 04
 - *Imagerie confocale* : Frédéric De Leeuw (frederic.deleeuw@gustaveroussy.fr)
Tel. 01 42 11 35 02
 - *Responsable de la PFIC* : Corinne Laplace-Builhé (corinne.laplace@gustaveroussy.fr)
Tel.01 42 11 66 72

Les activités de développement demandées par les unités de recherche externes à GR (hors collaboration), nécessitent le dépôt d'un résumé de projet par le demandeur auprès du responsable de la PFIC. Le démarrage du projet ne sera effectif qu'après évaluation et approbation par le comité scientifique de la PFIC.

➤ **Chercheurs de Gustave Roussy**

Les demandes de réservation pour les équipes de GR, doivent être formulées via le logiciel de réservation interne Activplanning, plusieurs jours à l'avance pour l'établissement des plannings⁽¹⁾. Les **codes d'identification** pour les réservations sur Activplanning sont à demander auprès de la Cellule de Gestion commune (corinne.ferro@gustaveroussy.fr – Tel. 01 42 11 62 74) en précisant vos nom, prénom, téléphone, fonction et unité d'appartenance.

(1) Cette mesure s'applique à tous les utilisateurs, y compris ceux habilités à utiliser l'instrument de façon autonome.

ATTENTION : Ce code d'accès à Activplanning est strictement personnel et ne pourra pas être transféré à une autre personne de la même équipe, sous peine d'annulation de l'accès à la réservation des instruments de la PFIC.

➤ **Utilisateurs non habilités**

Les expériences seront conduites par les responsables des instruments. En conséquence, l'utilisateur devra informer le responsable de l'instrument afin de planifier avec lui les dates d'expérimentation.

➤ **Validation de la réservation**

La réservation des instruments ne peut être effective qu'après validation par le responsable de l'instrument. Une discussion préalable avec le demandeur pourra être nécessaire afin de préciser le type d'échantillon, la nature des marquages et des paramètres recherchés. A l'issue de cette discussion, une confirmation de réservation sera enregistrée sur Activplanning.

➤ **Annulation de la réservation**

Toute annulation devra être signalée au plus tard la veille de la date prévue au planning et confirmée par mail aux responsables techniques des instruments. Toute annulation ne satisfaisant pas ces conditions entrainera la facturation des prestations prévues.

1.3 FORMATIONS

- Pour une utilisation optimale des instruments, la PF Imagerie-Cytométrie favorise la formation des chercheurs dont la fréquence d'utilisation du matériel est au moins bimensuelle. Des stages de formation permettant une autonomie complète sur les microscopes confocaux, les cytomètres en flux et imageurs petit animal sont proposés par la PFIC (voir Annexe 1 .Tarification). La durée de formation est variable selon le type d'instrument et est adaptée en fonction de l'utilisateur. Les dates de formation sont à définir avec les responsables techniques des instruments, seuls habilités à réaliser les formations sur les instruments de la plate-forme. ***Les personnes non formées par le personnel de la PFIC ne sont pas autorisées à utiliser le matériel de la PF de manière indépendante. Tout contrevenant à cette règle sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive de la PF.***

- Une fois l'habilitation délivrée, l'utilisateur est admis, à utiliser de manière autonome l'instrument pour lequel il a été formé. **Il est donc important de planifier cette formation avant le début de tout protocole.** Le coût d'utilisation de l'instrument s'effectue alors pour les chercheurs externes à GR, selon le barème « journée ou demi-journée non assistée » (voir Annexe 1 -Tarification).

2. RESPONSABILITES

2.1 RESPONSABILITES DES UTILISATEURS

- Seules les personnes ayant suivi une formation spécifique dispensée par le personnel de la PFIC sont habilitées à utiliser les instruments de façon indépendante (libre-service non assisté).
- Tout utilisateur ayant reçu l'habilitation à utiliser un ou plusieurs instruments de la plateforme est responsable du matériel utilisé. Il doit en conséquence laisser le matériel dans un parfait état de fonctionnement et de propreté après utilisation (Objectifs de microscope nettoyés, liquide gaine réajusté et poubelles des cytomètres vidées, cage d'anesthésie nettoyée, etc...). Ces indications sont consignées dans les documents fournis lors de la formation.
- Si, avant le début des expériences, il est fait constat par l'utilisateur d'un état de propreté peu satisfaisant de l'appareil, celui-ci devra en informer l'ingénieur responsable de l'instrument (ou à défaut le responsable de la PFIC).
- De la même manière, l'utilisateur devra signaler au responsable de l'instrument (ou à défaut au responsable de la PFIC) tout problème technique qu'il aurait rencontré au cours de ses manipulations.



Si aucun signalement n'a été effectué, la réparation des dommages causés aux instruments incombera au dernier utilisateur.

2.2 RESPONSABILITES DE LA PFIC

- La PFIC ne pourra en aucune manière être tenue responsable : (1) d'une mauvaise utilisation des instruments par les utilisateurs formés, (2) des résultats qui seront obtenus et (3) des pertes directes ou indirectes qui pourraient en résulter.
- De même, la PFIC ne saura être tenue responsable de la perte des fichiers d'imagerie et de cytométrie produits et sauvegardés sur les stations d'acquisition et les stations de retraitement ou de la dégradation des fichiers sauvegardés.
Les images ou fichiers de cytométrie peuvent être remis sur CDRom ou DVD. Dans ce cas, les supports sont à la charge du demandeur.

- La PFIC ne fournit pas aux sites externes les logiciels nécessaires à l'exploitation des images ou des fichiers de cytométrie qui restent à la charge du demandeur.

2.3 ASSURANCES OBLIGATOIRES POUR LES UTILISATEURS EXTERNES

- Tout demandeur externe à GR désirant participer aux analyses sur le site de GR, devra être assuré par son employeur au travers des garanties Responsabilité Civile et Individuelle Accident (indemnisation sur dommages corporels). La première réservation sera subordonnée à la signature d'un document justifiant de cette assurance.

3. TARIFICATION

Le personnel de la PFIC : (1) peut fournir une assistance lors de l'analyse des échantillons pour les personnes habilitées ; (2) peut jouer un rôle de conseil à la préparation des échantillons et à l'analyse des données et (3) assure les formations et les démonstrations instruments.

La tarification ouvre droit à l'utilisation du matériel dans les conditions décrites précédemment. Les tarifs sont établis en Euros HT (frais de gestion et TVA, applicables uniquement pour les utilisateurs externes). **La tarification détaillée des services par instrument est fournie en Annexe**

Les sessions non assistées entendent une utilisation du matériel par un utilisateur préalablement formé et habilité par le personnel de la PFIC.



Projets réalisés par les unités ou équipes de Gustave Roussy en collaboration industrielle :

Les prestations réalisées par la PFIC pour les équipes ou unités de GR dans le cadre de projets en partenariat avec des industriels sont soumises à la tarification industrielle. Ils doivent faire l'objet d'un devis préalable établi par la PFIC afin d'estimer les coûts réels à engager lors du montage du projet.

Non inclus dans le tarif des prestations : La PFIC n'assure pas la fourniture : des supports d'échantillon (lame, lamelle, boîtes de cultures, etc.), des milieux de montage, ni de scellage (vernis/paraffine, etc.). Elle peut néanmoins conseiller les demandeurs sur le choix des supports, milieux de montage et de scellage.

4. HYGIENE & SECURITE

- Tout utilisateur (assisté ou non) est tenu de respecter les règles de sécurité et d'hygiène liées à la PFIC ainsi que les règles particulières associées à chacun des instruments. Ces règles sont présentées à chaque nouveau demandeur lors de sa première visite, par le personnel de la PFIC.

- Tout utilisateur doit respecter les procédures de mise en route, d'utilisation et d'arrêt des appareils. Ces procédures sont affichées à proximité des instruments et disponibles sur demande en format électronique. Elles sont établies et modifiables uniquement par le personnel de la PFIC selon les spécifications des fournisseurs de matériel.



ECHANTILLONS A RISQUES.

- Tous les échantillons fixés ou non qui présentent un risque en termes d'hygiène et sécurité **doivent être déclarés** au moment de la réservation du matériel. Il s'agit d'échantillons présentés sur lames ou boîtes de culture/tubes ou en suspension et contenant des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés ou comportant des marquages de l'ADN, ARN, etc.
- Les échantillons sur lame devront OBLIGATOIREMENT être montés entre lames et lamelles scellées au vernis ou à la résine.
- Dans le cas d'analyse sur boîtes de culture, celles-ci devront OBLIGATOIREMENT être munies d'un couvercle étanche et parafilmé.
- Un **certificat sanitaire est exigé pour tout modèle animal en provenance d'une animalerie externe à celle de GR**. Seul le responsable de la plateforme d'évaluation préclinique (PFEP) de GR est habilité à accepter l'entrée des animaux.

Le personnel de la PFIC est chargé de veiller au respect du règlement intérieur et de saisir la Direction de la Recherche de GR pour toute question concernant les manquements à ce règlement.

Tout manquement au respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive d'un utilisateur.

5. CONFIDENTIALITÉ

Tout utilisateur externe s'engage à ne pas publier ou divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations scientifiques et techniques appartenant à GR dont il pourrait avoir connaissance.

Cette obligation ne concerne toutefois :

- ni les informations qui seront à la disposition du public au moment où l'utilisateur en a eu connaissance,
- ni les informations qui, après divulgation, seront portées à la connaissance du public, autrement que par la faute de l'utilisateur,
- ni les informations que l'utilisateur recevra des tiers sans obligation de secret, à condition que lesdits tiers ne les aient pas obtenues directement sous le sceau du secret par GR
- ni les informations qui doivent être légalement divulguées.

6. PUBLICATION DES TRAVAUX REALISES GRACE AU CONCOURS DE LA PFIC

Tout utilisateur interne ou externe s'engage à remercier la plate-forme pour les analyses effectuées sur les instruments :

A)- Les analyses ont été réalisées en prestation de service uniquement : La PFIC sera citée dans le material et methods ou dans les remerciements.

B)- Un ou plusieurs des personnels de la PFIC a réalisé des développements spécifiques et/ou fournit une participation intellectuelle et/ou technique spécifique et cette contribution a eu un impact significatif sur l'avancement des travaux, validé dans les fiches projets: le ou les personnels de la PFIC seront intégrés dans la liste des co-auteurs. Le positionnement sera discuté avec les auteurs.

Pour les remerciements, les citations dans le material & Methods, ou en cas de co-auteur, l'affiliation suivante doit être respectée ; **Gustave Roussy, Université Paris-Saclay, Plate-forme Imagerie et Cytométrie (PFIC). UMS AMMICA INSERM US23-CNRS 3655. Villejuif, F-94805, France**

Ces règles sont applicables, que les utilisateurs soient autonomes ou non sur les instruments utilisés pour produire les résultats.

Le personnel de la PFIC s'engage à fournir les informations nécessaires à la rédaction des matériels et méthodes concernant les configurations des instruments utilisés, ainsi que les références **des organismes ayant financé le matériel et qui doivent être remerciés dans les papiers.**

! ***En cas de non-respect de ces règles, la PFIC se réserve le droit d'interdire l'accès à la plate-forme, jusqu'à correction des citations.***

7. MATÉRIEL DISPONIBLE

Tous les instruments de la PFIC sont sous la responsabilité d'ingénieurs spécialisés dont les missions sont la prestation d'analyse, l'aide au développement d'applications spécifiques et la formation des chercheurs à ces outils.

Le parc d'instruments disponibles sur la PFIC comprend :

Cytométrie et tri cellulaire

- 3 cytomètres en flux
- 4 trieurs de cellules
- 1 cytomètre de Masse

Imagerie moléculaire/ Cellulaire

- 1 microscope Multiphoton
- 3 microscopes confocaux
- 1 Microscope spinning disk
- 2 vidéomicroscopes cinétique
- 1 scanner de lames moyen débit

Imagerie petit animal

- 1 macroscopie de fluorescence
- 2 imageurs petit animal bioluminescence / fluorescence et CT
- 1 endomicroscopie de fluorescence

Soit un parc instrumental de 19 appareils, dont 70% de dernière génération dans 280 m2 de locaux dédiés. et 6 stations de traitement des données cytométrie et imagerie

La liste détaillée des instruments disponibles est accessible sur le site Web de la plate-forme :

<https://www.gustaveroussy.fr/fr/content/plateformes-de-recherche-de-gustave-roussy-1>

UTILISATEURS EXTERNES à Gustave Roussy

Page à nous retourner datée et signée

Aucune prestation ne pourra être effectuée sans retour de ce document
accompagné du bon de commande de prestations ou du devis, signés

Déclaration d'acceptation des conditions d'accès et d'utilisation de la Plate-forme d'Imagerie et Cytométrie (PFIC-GR)

Utilisateur, (Nom ,prénom) :

Institut ou raison sociale :

Adresse :

.....

1)- Déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions d'accès et d'utilisation de la Plate-
Forme Imagerie-Cytométrie.

2)- Déclare être assuré à titre individuel ou par mon employeur (garanties responsabilité civile et
individuelle accident (indemnisation sur dommages corporels)).

Fait à :

Le :

Signature :

* La déclaration d'acceptation des conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme n'est à fournir qu'une seule fois
lors de la première demande de prestations.